



Information aux familles

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueillera vos enfants :
du lundi 06 juillet 2020 au vendredi 28 août 2020.

Dans le cadre de la reprise des activités de l'ALSH à compter du lundi 06 juillet, nous avons besoin de recenser les familles intéressées par ce service.
En effet, compte tenu des recommandations liées à la gestion de la crise sanitaire et des moyens dont nous disposons pour y répondre, nous sommes dans l'obligation de **réserver cet accueil uniquement aux enfants dont les deux parents travaillent.**

L'inscription ne sera donc possible que sur présentation d'une attestation de l'employeur (hors bulletin de salaire) attestant que vous êtes dans cette situation.

Nous vous rappelons par ailleurs que durant les vacances d'été, les inscriptions sont prises uniquement à la semaine.

Avant de procéder aux inscriptions, nous vous remercions dans un premier temps, de nous indiquer par retour de mail **avant le 25 mai** à l'adresse suivante :

alsh@ville-chevalblanc.fr

Si vous avez décidé d'inscrire votre ou vos enfant(s) à l'ALSH durant l'été 2020 et de nous préciser les semaines comme suit :

- Pour les mois de juillet : semaine 28, 29, 30 et 31
- Pour le mois d'août : semaine 32, 33 et 34

Pour les nouveaux inscrits : Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune : rubrique ALSH. Vous pouvez également vous le procurer en Mairie, à l'accueil.

Les enfants qui fréquentent l'alsh le mercredi ou durant les vacances scolaires n'ont pas à fournir de dossier.

Nous reviendrons ensuite vers vous dans les meilleurs délais pour vous faire part des modalités d'inscription qui dans le contexte de crise sanitaire, ne pourra se faire en ligne. D'autre part, le paiement devra être effectué uniquement par chèque à l'ordre de : *Régisseur des recettes ALSH.*

Par ailleurs, un cagnottage a été effectué pour les familles dont les enfants avaient été inscrits, avant la période de confinement, à l'ALSH pour les vacances de Pâques et certains mercredis. Ces sommes seront donc déduites du paiement des montants dus pour les inscriptions d'été. Les familles qui ne pourront pas bénéficier de ce cagnottage seront remboursées : se rapprocher de Pierre-David ALBERT.

Dans l'attente de votre réponse, Pierre-David ALBERT, pourra répondre à vos interrogations par téléphone au 06.75.21.85.02 ou par mail.

Le Maire,